



14 Bis Route de Talmont
17120 COZES

Règlement de Consultation valant cahier des clauses particulières et acte d'engagement

Marché à bons de commandes

Fournitures de manuels scolaires

Pouvoir adjudicateur :
Collège les Vieilles Vignes
14 bis route de Talmont
17120 COZES
Tél. 05.46.90.71.47
Fax. 05.46.90.91.26

Représentant du pouvoir adjudicateur : Mme ROBERT Hélène, Principal

Comptable assignataire : M. MOREL Claude

Article 1- OBJET ET DUREE DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture de manuels scolaires neufs ainsi que les ressources pédagogiques associées destinés aux classe de collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) pour l'année scolaire 2017-2018. Il prendra effet à compter de la date d'attribution du marché au candidat retenu et prendra fin le 30 juin 2018.

Article 2- FORME DU MARCHE

Marché de fournitures et de prestations liées à des manuels scolaires, passé sous la forme d'une procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des Marchés Publics.

Marchés à bons de commandes, sans montant minimum, émis par l'établissement contractant.

Article 3- MONTANT PREVISIONNEL DU MARCHE

Le montant prévisionnel du marché est de 10500 € + ou - 20 %

Article 4- CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend :

- La fourniture et la livraison de manuels scolaires et des ressources pédagogiques associées,
- La mise à disposition d'un logiciel de gestion et de prêt des manuels sur internet,
- La saisie avant livraison des manuels dans le logiciel de prêt,
- L'étiquetage des manuels commandés (étiquette personnalisée avec code barre à numérotation unique

ARTICLE 5- PASSATION DES COMMANDES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

Les commandes feront l'objet d'un bon de commande établi par le collège.

Toute commande passée avant le 13 juillet 2017 devra être livrée entre le 28 et 30 août 2017.

Les livraisons devront être accompagnées d'un bordereau indiquant de façon explicite les manuels livrés, le reste à livrer éventuel et les délais prévus.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES

L'offre devra indiquer :

- le taux de remise consenti sur le prix public des manuels scolaires,
- les éventuels frais de port et d'emballage ou autres frais annexes,
- le délai et les modalités de livraison, d'échange ou de reprise
- les modalités et conditions pour l'étiquetage des manuels avec gestion informatisée des prêts et du stock durant la durée du marché et après la fin dudit marché afin de continuer à bénéficier du service,
- En option, les modalités de reprise et de recyclage des manuels obsolètes ou usagés

ARTICLE 7 – DATE LIMITE ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les documents qui constituent le dossier de candidature (offre détaillée selon article 6+ présent règlement de consultation) devront comporter la date, la signature de la personne responsable et le cachet de l'entreprise.

Les offres sont à adresser au Collège Les Vieilles Vignes, à l'attention de Mme Joséphine MOURGUES, Gestionnaire

Par courrier électronique (int.0170008s@ac-poitiers.fr)

Ou par voie postale (14 bis route de Talmont 17120 COZES)

En précisant la mention « Candidature MAPA Manuels Scolaires 2017-2018 ».

La date limite de remise des offres est fixée au 30 Juin 2017 à 12 h 00

ARTICLE 8 – CONDITIONS ET CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Taux de remise sur le prix éditeur : 50 %
- Logiciel (ergonomie, facilité d'utilisation, assistance téléphonique) : 30 %
- Qualité des services associés (étiquetage, livraison) : 20 %

ARTICLE 9 – MODALITES DE REGLEMENT

Les paiements s'effectueront en euros, selon les règles de la comptabilité publique, après service fait, par virement administratif à 30 jours à partir de la date de réception des factures.

La facturation par le prestataire se fera à partir des bons de livraison et devra comporter les mentions légales.

ARTICLE 10 – RESILIATION DU MARCHE

La résiliation interviendra selon les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services. Les services annexes tel que le logiciel de gestion et l'étiquetage pourront perdurer après la fin du dispositif si l'établissement le souhaite.

ARTICLE 11 – ENGAGEMENT

Le présent cahier des clauses particulières tient lieu d'acte d'engagement. Le candidat acceptant ces conditions, paraphera chaque page et signera la dernière page. L'original devra obligatoirement être renvoyé avec la proposition du candidat.

Date, signature et cachet du candidat